

(N° 51.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1889.

Deuxième Feuilleton de Pétitions.

M. le Baron de Crombrugghe de Looringhe, 1^{er} Rapporteur.

N° 1. — Les vice-président et secrétaire du Comité central de la Chambre de commerce d'Anvers demandent la suppression des droits qui frappent les bois étrangers à leur entrée en Belgique.

Les pétitionnaires s'attachent à démontrer entre autres combien la législation douanière qui régit cette matière cause d'entraves au commerce et combien elle pèse lourdement sur l'industrie du pays ; ils exposent également que l'abolition de ces droits, qui ne peut nuire à aucun intérêt national sérieux, n'entraînerait pour le Trésor qu'une faible diminution de recettes qui serait bien vite compensée par une augmentation de l'importation et par un trafic plus considérable sur nos chemins de fer.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

N° 2. — Des habitants de l'arrondissement de Dixmude protestent contre toute idée de supprimer les droits d'entrée sur les bois étrangers, suppression demandée par la Chambre de commerce d'Anvers.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

N° 3. — Les membres du Conseil communal et des habitants de Knesselaere demandent itérativement la construction d'un pont sur le canal de Bruges à Gand à l'endroit où celui-ci coupe le territoire de Knesselaere.

Des habitants d'Aeltre se joignent aux habitants de Knesselaere pour solliciter la construction d'un pont sur le canal de Bruges à Gand à proximité de la station d'Aeltre-Sainte-Marie.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 4. — Le sieur Vercruyssse, cordonnier, à Desselghem, expose qu'il s'est adressé en vain et à trois reprises à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour obtenir que défense soit faite au sieur Vanden Bussche, instituteur communal, bedeau de la paroisse de Desselghem et négociant en chaussures, de continuer ce commerce ; il sollicite l'intervention du Sénat pour que ce cumul soit interdit.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

M. Terlinden, 2^e Rapporteur.

N° 5. — Le sieur S. Meyer, capitaine en retraite, à Esneux, sollicite l'intervention du Sénat à l'effet d'obtenir la révision du taux de sa pension.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre, avec demande formelle d'un examen immédiat et exceptionnellement bienveillant.

N° 6. — Le sieur Arnold Peynaeve, ouvrier, à Harlebeke (Flandre occident.), sollicite une pension ou un secours en faveur de son fils Edouard-Ferdinand, maréchal des logis (milicien de 1884, volontaire), au 1^{er} régiment d'artillerie qui, à la suite d'une hernie le rendant impropre à tout travail, a été renvoyé, en congé limité, le 27 novembre 1887.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre, avec prière de résERVER bon accueil à la demande du pétitionnaire.

N° 7. — Par pétition datée de Liège, le sieur Flaba, ex-fourrier de l'armée, signale les agissements de certains sergents-majors à l'égard de leur fourrier et exprime le vœu de voir fixer des heures de bureau pour les sous-officiers comptables.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

N° 8. — Le Conseil communal de Schaerbeek émet le vœu de voir adopter, par les Chambres législatives, un mode de recrutement basé sur l'égalité des citoyens devant les charges militaires et qui appelle tous les Belges valides à concourir personnellement à la défense du pays.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre, à titre de document.

N° 9. — En vue d'arriver à la suppression de l'inégalité dans la répartition des charges militaires, le Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean demande l'établissement du service personnel réduit à la durée strictement nécessaire.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre, à titre de document.

N° 10. — Des habitants de Huldenberg (arrondissement de Louvain) demandent que, dans le cours de cette session, la Législature décide le raccordement de la voie ferrée Bruxelles-Tervueren à la ligne du Grand-Central, en passant entre Huldenberg et Isque; dans le cas où la préférence serait donnée à un autre tracé, les pétitionnaires demandent que la ligne à créer vienne aboutir à Weert-Saint-Georges et se rapproche de leur commune.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, en le priant de faire de cette pétition l'objet d'un bienveillant examen.

N° 11. — Le Conseil communal de Bierbeek demande que l'Etat veuille bien reprendre la chaussée de grande communication reliant Bauvechain à la station de Corbeek-Loo.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

N° 12. — Le sieur Nechelput expose que le Gouvernement est sur le point de faire procéder à l'élargissement du canal de Charleroi dans la traverse de Bruxelles-Molenbeek et à l'établissement des doubles ponts destinés à relier le boulevard d'Anvers au boulevard Léopold II ; comme il est probable que de nouvelles installations maritimes avec l'approfondissement et l'élargissement du canal de Willebroeck seront décrétées dans un avenir très prochain, le pétitionnaire estime qu'il serait utile sous plusieurs rapports de faire un travail d'ensemble. A cette fin, il préconise le détournement du canal de Charleroi depuis Anderlecht jusqu'au canal de Willebroeck.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, à titre de document.

N° 13. — Les président et secrétaire du « Verbond der Vlaamsche liberale Vereenigingen », à Anvers, prient la Législature de voter une loi appliquant le principe de la représentation proportionnelle des partis politiques, d'après leur force numérique dans le corps électoral, pour les élections législatives, provinciales et communales ; les pétitionnaires estiment que la mise en vigueur de cette mesure impliquerait la nécessité, pour ce qui concerne les élections législatives et provinciales, d'étendre considérablement les circonscriptions électorales actuelles.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, à titre de document.

N° 14. — Le Conseil communal de Saint-Gilles émet le vœu de voir étendre aux communes-faubourgs de l'agglomération bruxelloise le bénéfice de l'article 4

de la loi du 4 mars 1846, qui autorise la concession d'entrepôts particuliers dans les villes où il existe un entrepôt public.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances, avec prière d'examiner s'il y a moyen de donner satisfaction à cette demande.

M. Hardenpont, 3^e Rapporteur.

N° 15. — En présence de l'excellente situation des finances de l'Etat, l'administration communale de Manage demande le rétablissement des subsides de l'Etat en faveur de l'enseignement primaire, tels qu'ils l'étaient avant la loi de 1884.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 16. — Le sieur Jean-Baptiste Bosse, houilleur à Gilly, revendique des droits qu'il prétend avoir à une succession et sollicite en sa faveur une décision analogue à celle qui a été prise par la Législature en mai 1888, au sujet de la succession délaissée par Jean-Pascal Lejeune.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

N° 17. — Les président et secrétaire de l'Association des Ingénieurs sortis de l'école de Liège, adressent au Sénat un rapport sur la réorganisation des études aux écoles des arts et manufactures et des mines annexées à l'Université de Liège.

Les pétitionnaires appellent la bienveillante attention du Sénat sur les vœux votés à l'unanimité des cinq sections de l'Association et qui forment les conclusions de ce rapport.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, et dépôt sur le bureau pendant la discussion du projet de loi sur la collation des grades académiques.

N° 18. — En présence de la situation prospère des finances de l'Etat et vu, d'autre part, la baisse constante de la valeur locative des immeubles qui a diminué dans des proportions variant de 50 à 60 p. c., des habitants de Thiméon demandent que la base actuelle de la contribution foncière soit l'objet d'une révision immédiate.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

N° 19. — Des habitants de Waudrez (canton de Binche) demandent que le Sénat prenne l'initiative d'une proposition de loi ayant pour objet la révision ou l'abrogation des lois du 10 octobre 1860 et du 7 juin 1867, décrétant une nouvelle péréquation de l'impôt foncier, et qui ont eu pour effet d'augmenter de 107 p. c. les évaluations cadastrales des propriétés non bâties servant de base à l'impôt foncier, pour toutes les communes de ce canton.

Même demande d'habitants de Mellet (canton de Gosselies), de Haulchin, de Vellereille-lez-Bayeux et d'Estinnes-au-Mont (canton de Binche).

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

M. le Comte Emile d'Oultremont, 4^e Rapporteur.

N° 20. — Les président et secrétaire des Ligues réunies pour le déplacement de la gare de l'Est à Anvers, s'associant au vœu exprimé par le Conseil communal, par la Société des architectes, par la Société royale de zoologie et par 3,000 pères de famille, tous propriétaires et locataires principaux dans diverses sections de la ville, prient le Sénat de refuser tout crédit pour l'exécution du projet qui a obtenu l'approbation de M. le Ministre des Chemins de fer et qui consiste à surélever la gare et les voies ferrées de 4 à 6 mètres sur un parcours de 3 kilomètres ; les pétitionnaires préconisent le déplacement de la gare à la rue de la Charrue, avec sortie par la Porte Louise.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et à M. le Ministre de la Guerre.

N° 21. — Des habitants d'Ypres sollicitent l'intervention du Sénat pour obtenir que l'Etat construise le bâtiment principal de la nouvelle gare de cette

ville, construction réclamée en vain depuis des années par la ville et le Cercle commercial.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

M. Van Ockerhout, 5^e Rapporteur.

N° 22. — Le secrétaire communal de Bockhoute signale quelques modifications à apporter à la loi instituant la Caisse de prévoyance des secrétaires communaux; il demande, en même temps, que les traitements de ces fonctionnaires soient déterminés suivant les bases du projet déposé en 1876 par MM. Defuisseaux et consorts, sous la réserve que, dans tous les cas, les traitements actuels restent acquis aux titulaires et ne puissent être réduits.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 23. -- Par pétition datée de Courtrai, les président et secrétaire de l'Association pour la défense de l'agriculture demandent la discussion immédiate de la loi sur l'assistance publique.

Rappelant leur requête du 8 février 1886, les pétitionnaires réclament l'établissement, à l'entrée en Belgique, d'un droit compensateur sur tous les articles imposés à l'étranger, ainsi que d'un droit d'entrée tant sur les grains naturels que sur les grains travaillés, étant entendu que les droits à percevoir de ce chef serviront exclusivement au soulagement de l'agriculture.

En vue d'arriver à améliorer les routes, ils demandent également, en faveur des Administrations communales, l'application d'un tarif spécial pour le transport par chemin de fer des bricaillons et des déchets de hauts-fourneaux.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice, à M. le Ministre des Finances, à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, chacun en ce qui les concerne.

N° 24. — Des membres du Comité de l'Association des Secrétaires communaux de l'arrondissement de Verviers exposent qu'en séance du 13 février dernier, le Sénat ayant à statuer sur une pétition émanant de cette Association,

M. le Ministre de l'Intérieur s'est exprimé en ces termes : « Ils réclament à la fois la réduction de la retenue qu'ils subissent pour alimenter la Caisse des pensions et en même temps l'augmentation de la pension elle-même. Vous voyez que c'est complet. »

Les pétitionnaires font remarquer que si des pétitions tendant à obtenir une réduction de retenue ont été adressées à la Législature, ce n'est là qu'une exception et que bien loin de solliciter une diminution de la retenue, la presque totalité des secrétaires est disposée à en accepter la majoration, si celle-ci était reconnue nécessaire pour obtenir une augmentation du taux de la pension.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 25. — Le Conseil communal de Gand appelle l'attention de la Législature sur la nécessité de prendre des mesures pour que les crédits provinciaux affectés au service ordinaire de l'enseignement primaire soient répartis d'une manière plus équitable qu'ils ne le sont aujourd'hui.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

M. Montefiore Levi, 6^e Rapporteur.

N° 26. — Le Secrétaire général de la Société médico-chirurgicale de Liège communique au Sénat le vœu dont la teneur suit et qui a été voté par cette Société scientifique, à l'unanimité des membres présents, dans la séance du 7 mars 1889 :

« Dans le but de préserver les populations contre le danger toujours croissant qui résulte de la consommation des viandes insalubres, il est urgent :

» 1^o Que tous les animaux destinés au commerce de la boucherie et de la charcuterie soient visités après l'abatage et que les viandes saines puissent seules être exposées ou offertes en vente et colportées ;

» 2^o Que ces mesures soient rendues obligatoires à toutes les communes par une disposition légale, notamment par un règlement pris en exécution de la loi sur la falsification des denrées alimentaires dont le projet vient d'être déposé par le Gouvernement. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

*Le Président,
Vicomte de NAMUR D'ELZÉE.*